**[89:B:14]**

**Avis d'appel : négligence dans l'exécution d'un contrat :**

**variante**

[*no du dossier de la cour*]

COUR D'APPEL

[*intitulé de l'instance rédigé selon les modèles*

*fournis à la section 87:A*]

AVIS D'APPEL

LE DÉFENDEUR INTERJETTE APPEL à la Cour d'appel de l'ordonnance en date du [*date*] qui a été rendue par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] à [*lieu*].

L'APPELANT DEMANDE que le jugement soit annulé et que soit rendu un jugement qui fasse droit aux prétentions du défendeur et qui rejette l'action avec dépens ou, subsidiairement, qui ordonne la tenue d'un nouveau procès.

LES MOYENS D'APPEL sont les suivants :

1. Le juge du procès a décidé que la demanderesse et la défenderesse avaient conclu un contrat verbal prévoyant l'acquisition, par la demanderesse, de certains droits de franchise détenus par la défenderesse. Il s'agit d'une erreur de droit et de fait.

2. Subsidiairement, le juge du procès aurait dû conclure que la présente action était prescrite en raison des dispositions de l'article 4 de la *Loi relative aux preuves littérales*, L.R.O. 1990, chap. S.19.

3. Subsidiairement, le juge du procès aurait dû conclure que les parties étaient libérées de toute obligation contractuelle par suite de leur entente verbale et de l'exécution de cette entente par le défendeur.

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone des procureurs*]

procureurs de l'appelant

DESTINATAIRES : [*nom et adresse des procureurs*]

procureurs de l'intimé